

L'ÉVÉNEMENT

Sur Snapchat, on obtient un faux arrêt de travail de 10 jours pour 20 euros

EMMA CONFRÈRE [@emmaconfrere](#)

C'est un fléau dont veut rapidement se débarrasser le gouvernement. Selon la Cour des comptes, la fraude sociale coûte entre 6 et 8 milliards d'euros par an. L'exécutif cible particulièrement ces « faux arrêts de travail vendus pour quelques dizaines d'euros sur les réseaux sociaux, comme Snapchat ».

En seulement quelques clics, il est effectivement très facile de s'en procurer un. Et certains sont prêts à tout pour ne pas se rendre au travail. Une fois connecté sur l'application, il suffit d'une simple recherche pour accéder au commerce des faux certificats, et aux comptes des fraudeurs. Après avoir envoyé sa demande par message, il faut moins de cinq minutes pour obtenir une réponse. « Pour faire un arrêt, il me faut : les dates, ton numéro de Sécurité sociale, nom, prénom et le motif que tu veux sur l'arrêt », répond le mystérieux vendeur. Pour deux jours d'interruption, il conseille de prétexter un faux « mal de dos » ou une « grippe ». Une fois les informations envoyées, il suffira de régler 20 euros sur son compte PayPal et le tour est joué.

L'interlocuteur anonyme finit par assurer que l'opération est « sûre » et sans risque de se faire épingler par son employeur ou l'Assurance-maladie. Le faussaire accepte même d'envoyer un exemple d'arrêt de travail qu'il a vendu récemment. Tout y est : le numéro d'immatriculation du client, dix

jours d'arrêt de travail du 2 au 12 mai pour une « côte cassée » (sic), le nom du praticien et d'une plateforme de consultations en ligne.

Mais impossible de joindre par téléphone le médecin mentionné : « Votre correspondant n'est pas joignable, veuillez laisser un message. » Et aucune possibilité de prendre rendez-vous en ligne. Si dans ce cas, le profil paraît suspect, certains fraudeurs n'hésitent pas à utiliser le nom de véritables médecins

en activité, et usurpent ainsi leur identité. À la clé, un business qui peut rapporter gros.

En octobre dernier, un jeune homme de 22 ans a été condamné pour la vente de faux arrêts de travail dans le Val-d'Oise. Il avait empoché 37 530 euros de bénéfices. En 2021, ces falsifications ont coûté à l'Assurance-maladie 3,4 millions d'euros de préjudice. Une somme qui grimpe à 5 millions d'euros pour 2022, selon les estimations de l'organisme. Cela couvre « toutes les situations de faux avis d'arrêts de travail : ajouts de jour, production de faux bulletins de salaire, fausse déclaration de revenus ou encore de faux avis d'arrêts de travail ». Pour lutter contre ce fléau, l'Assurance-maladie a lancé courant 2022 des investigations « pour détecter des arrêts de travail qui paraissent atypiques car caractéristiques de ceux revendus sur les réseaux sociaux ». Si un document s'avère falsifié, l'Assurance-maladie peut infliger une pénalité financière à l'assuré. Son montant peut atteindre « jusqu'à 300 % du préjudice subi, cor-

respondant aux indemnités journalières indûment versées ».

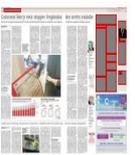
Une nouvelle mesure du projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2023 prévoit également la possibilité « pour les enquêteurs des caisses de Sécurité sociale de disposer de prérogatives de cyber-enquête ». L'Assurance-maladie assure qu'elle verra ses « pouvoirs d'investigation étendus pour mener des enquêtes sur les réseaux sociaux dans un cadre sécurisé sur le plan juridique ». Selon Gabriel Attal, ministre des Comptes publics, « 450 cyber-enquêteurs » seront formés et les « arrêts du lundi » seront particulièrement ciblés « lorsqu'ils sont répétitifs ». ■

10 milliards

d'euros d'économies annoncées le 19 juin par Bruno Le Maire, dont une partie portera sur la santé

« Il me faut : les dates, ton numéro de Sécurité sociale, nom, prénom et le motif »

UN FAUSSAIRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL



Il y a des centaines de millions d'euros à économiser en contrôlant ceux qui abusent des arrêts maladie et pénalisent ceux qui sont réellement touchés par la maladie

BRUNO LE MAIRE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE



F. BOUCHON/LE FIGARO

